

Erratum

Banque Laurentienne du Canada

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors de la publication de l'information qui a été publiée dans la section 6.6.1.2 (Prospectus définitifs) du bulletin du 17 septembre 2010 (Vol. 7, n° 37).

L'information concernant la date d'émission du visa de Banque Laurentienne du Canada aurait dû être le 10 septembre 2010. Le texte corrigé est publié à la section 6.6.1.2 du bulletin du 24 septembre 2010 (Vol. 7, n° 38).